



DECLARATION LIMINAIRE CAP C du 24 MAI 2018

Le président Macron et son gouvernement ont décidé d'en finir avec les acquis sociaux des français, les attaques sont déjà et seront encore dans les 4 ans à venir d'une rare violence pour les salariés et leurs familles.

Après la casse du Code du Travail , il veut s'attaquer notamment:

- ✓ Aux régimes spéciaux et au système de retraite par répartition ;
- ✓ Aux demandeurs d'emplois à travers la réforme de l'assurance ;
- ✓ Aux dernières entreprises publiques en les privatisant...

La Fonction Publique est aussi dans le collimateur et la DGFIP n'y échappe pas.

Les annonces récentes en matière de suppressions d'emplois et de restructurations/abandons/externalisations des missions sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents.

Entre 16 000 et 18 000 postes supplémentaires seront supprimés dans les 5 ans.

Lors de la réunion du 9 mars dernier avec les organisations syndicales , les pistes avancées par Bruno Parent confirment nos craintes pour la DGFIP :

- ✓ Fusion des différents réseaux et des procédures du recouvrement forcé ;
- ✓ Fin de la possibilité de payer en numéraire aux guichets
- ✓ Accélération de la mise en place de services facturiers ;
- ✓ Interrogation sur l'avenir des SIP avec la mise en place du PAS et la fin de la TH ;
- ✓ Les services à compétence supradépartementale sont amenés à se développer, tout comme la création de directions multidépartementales (fusion-absorption des petites directions)...
- ✓ La fusion des SPF qui conduira au regroupement de différents SPF au sein d'une seule structure au plus tard en 2020.

Dans ces conditions aucun agent ne sera épargné par l'une ou l'autre de ces restructurations.

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, plus de 40 % des agents de la DDFiP DORDOGNE étaient en grève ce 22 mai pour dire non à la destruction de la DGFIP.

10 trésoreries, 2 SIP , 1 SIE fermés et 55 % des agents des SPF en grève. La DORDOGNE se place une nouvelle fois dans le peloton de tête du taux de grévistes par département.

LES RÈGLES DE GESTION

Suite à la fusion de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestion ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/ mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C .

Pour le mouvement 2018 c'est :

- ✓ **L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;**
- ✓ **La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.**

A partir de 2020 ce sera :

- ✓ **La remise en cause de l'affectation RAN/missions/ structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !**
- ✓ **L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.**

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins... Ceci est déjà pratiqué au plan local : voir la CAP de l'année dernière avec le non respect des règles de gestion, poursuivie cette année par des pressions téléphoniques pour inciter des agents à déposer des fiches de vœux non désirées. Et ce, même après la date limite de dépôt.

LE MOUVEMENT DE MUTATION

Cette année, l'Administration a décidé, arbitrairement au niveau national, de supprimer la possibilité d'améliorer le mouvement de mutation entre le projet et le définitif...

L'Administration remet en cause le rôle des CAP Nationales de mutation.

Le mouvement national fait ressortir un déficit de 3180 agents en catégorie C : soit 2138 en province et 1042 en région Île-de-France.

Toutes les directions sont en sous-effectif !

L'appel de 1927 lauréats des concours internes et externes de catégorie C ne vient pas combler les 3200 postes laissés vacants par l'Administration !

Cela est confirmé au niveau local avec l'arrivée de seulement 4 agents stagiaires qui ne compensera pas la vacance de 15,6 emplois d'agent administratif. Nous restons donc déficitaires même après avoir subi 7 suppressions de postes par rapport à l'année dernière. Dans la pratique, ce sont 22,6 postes d'agents manquant pour exercer les missions par rapport au 01/09/2017.

Nous constatons que le mouvement de catégorie C condamne des trésoreries (Thiviers, Montignac, Belves au 1^{er} janvier 2020 ?) en ne nommant que 4 agents sur la filière Gestion Publique. Néanmoins, pour une fois, doit on voir un signe positif concernant la sauvegarde de la trésorerie de Saussignac en affectant aujourd'hui une agente : avez vous renoncé à proposer au DG sa fermeture ?

La catégorie C, première victime des suppressions d'emplois, est de plus, aujourd'hui victime de la faiblesse du plan de qualification ministérielle. En cas de réussite au concours , les agents obtiennent une première affectation très éloignée de leurs centres d'intérêt personnel. Nous constatons pour cette année que sur les 6 lauréats du concours de catégorie B seule 1 personne obtient la Dordogne.

Cela n'est plus catastrophique, mais cela devient apocalyptique pour l'avenir de la catégorie.